



De la tour...

Bulletin de l'Association pour la Connaissance et la Sauvegarde du Patrimoine Fertésien

Les voitures à chien

Les historiens ont très peu écrit sur les attelages à chien, pourtant l'usage en existait couramment au cours du XX^e siècle.

On évalue à 150000 le nombre d'attelages en Belgique en 1910 et à seulement plusieurs milliers en France, quantité certainement sous-évaluée car certains utilisateurs « oubliaient » de le déclarer à l'administration.

Dans notre région du Centre c'est au sud de la Loire, en Sologne, pays plat, pauvre et aux habitations très dispersées que l'on roule le plus en voitures à chien.

En 1925 le Loiret possédait 1322 chiens attelés, déclarés lors d'une enquête préfectorale ouverte sous la pression de la Société Protectrice des Animaux. On en dénombrait alors seulement 2 à 300 dans le Cher et le Loir-et-Cher, quelques dizaines tout au plus en Eure-et-Loir et dans la Nièvre.



Les utilisateurs

Qui utilisait ce moyen de transport ?

Les écoliers qui habitaient parfois à plusieurs kilomètres de leur école, les fermières qui se rendaient au marché du chef-lieu de canton pour vendre leur marchandise, les boulangers et hameaux et bien sûr les facteurs distribuant le courrier, très important à cette époque sans téléphone personnel et sans Internet. Les gens qui transportaient des choses lourdes et encombrantes comme les bûcherons, les artisans, utilisaient aussi volontiers cet attelage de même que le simple quidam, mutilé, vieillard ou infirme pour les besoins de la vie à la campagne.

Le chien

Le chien, moteur de l'attelage devait faire 50 centimètres à l'épaule au minimum ; il s'agit souvent d'un solide corniaud de forte corpulence. Sa résistance et son agilité lui permettent de tirer seul un poids de 80 kg à 8 kms à l'heure. Un attelage de deux chiens couplés tractait sur route jusqu'à 300 kg.

Bien traité le chien était docile et intelligent, ne rechignait jamais à la besogne et semblait même heureux de servir de bête de somme à son maître.

N° 40—Decembre 2018

au Cosson.



Un règlement préfectoral

— Il est interdit d'atteler ou d'attacher pour la traction d'un véhicule : les chiens ayant moins de 50 centimètres de hauteur mesurés à l'épaule ; les chiens de moins de 18 mois ; les chiens âgés, faibles, blessés, boiteux, malades et atteints d'infirmités ; les chiennes en feu, pleines ou allaitant.

On ne devra exiger des chiens attelés aucun travail au-dessus de leurs forces.

— Il est expressément interdit de se faire transporter sur une voiture chargée. Chaque véhicule attelé d'un chien et non chargé ne pourra recevoir qu'une personne adulte ou deux enfants âgés de moins de 13 ans.

— La charge d'une voiture sera équilibrée de façon à ce qu'elle ne pèse pas sur le dos de l'animal. La voiture sera d'ailleurs munie d'un support qui sera abaissé à chaque arrêt ainsi que d'un frein pour enrayer dans les descentes. Une plaque de métal posée à l'avant indiquera, en caractères apparents, le nom et le domicile du propriétaire.

— Toutes les infractions aux prescriptions seront constatées par procès-verbaux et punies conformément aux lois. Les actes de cruauté, de brutalité et les mauvais traitements seront passibles des peines édictées par la loi du 2 juillet 1850... (1).

Le 1^{er} 1900 :
Le Préfet du Loiret, Humbert

(1) : Loi Grammont

L'attelage

Très souvent, la voiture et le harnachement ressemblaient, en réduction, à ceux du cheval de trait mais adaptés à l'usage particulier et construit le plus souvent de bric et de broc, par l'utilisateur aidé du charron local avec des matériaux de récupération. Pour un même usage les charrettes différaient beaucoup les unes des autres.

On trouvait beaucoup de voitures à deux roues et quelques-unes à quatre roues mais il fallait toujours que la voiture portant le conducteur soit équilibrée pour la charge ne porte pas sur le chien. Les harnais se composaient d'une bricole sur le poitrail du chien ou d'un collier rembourré auquel se fixaient les traits, un surdos et quelquefois une ventrelle, ou ventrière.

La muselière était obligatoire, les chiens de ferme étant très souvent hargneux et justement jaloux de leur territoire. De plus elle permettait de diriger le chien à la façon du mors des chevaux en faisant tourner la tête du chien vers la direction choisie.

Les usages

Les laitières, marchandes de lait et dérivés, beurre, crème arrivaient le matin au village avec leurs bidons et vendaient leurs produits au détail en faisant du porte-à-porte. Souvent les chiens connaissaient la tournée par cœur. Parfois quelque problème surgissait lorsque l'attelage rencontrait une chienne en chaleur mais la conductrice ramenait bien vite les récalcitrants à la raison.

Le conducteur se faisait obéir à la parole et dirigeait l'attelage avec les fixés au collier ou à la muselière du chien. Pour s'arrêter le conducteur quittait l'avant du véhicule pour le fond, ou bien se penchait en arrière changeant ainsi l'équilibre de la voiture et faisant se cabrer le chien qui stoppait.



3552. LA FERTE-SAINT-AUBIN (Loiret) — L'attelage de chien



M^{me} Louise Pétrot née Proust, fermière à la ferme du Verger, vendant son lait. Le chien se nommait Caporal (à hauteur de la Pharmacie de Sologne vers 1910)



Disparition des voitures à chien :

Les règlements tatillons, l'élévation du niveau de vie, l'essor de la bicyclette puis du cyclomoteur contribuèrent à cette disparition.

L'automobile occasionna également des problèmes, les chiens prenant peur au passage des voitures. Des accidents eurent lieu dans des communes voisines : Olivet, Saint-Cyr-en-Val ... Tout cela amena la disparition des attelages à chien...

Bibliographie

- L'attelage à chien -1996- Les cartophiles du Loiret
- Les chiens ambulanciers-1974- Gandilhon
- Journal de la Sologne n°15 (1976) et n°55 (1987)
- Se déplacer en Sologne-1994- M. Rigaud
- La Sologne et son passé n°28 -2001- GRAHS
- Illustrations photos

L'école de Saint-Aubin

Les textes qui suivent ont été écrits en 1998 par Jacques Billiot, instituteur retraité qui nous les a confiés avec l'avertissement suivant : tout ce qui est décrit et relaté dans les textes qui suivent ne constitue pas forcément une vérité « historique ». C'est ce qui revient à ma mémoire parfois à plus de 70 ans de distance.

Jacques Billiot est né le 3 février 1921. Ses parents tenaient le Café de la Montagne, épicerie, mercerie, rouennerie, café restaurant. Enfant il allait bien sûr à l'école de Saint-Aubin en face de chez lui. Après le Cours Complémentaire à La Ferté, il fut admis à l'École Normale d'instituteurs d'Orléans en juillet 1939 et nommé adjoint à l'école primaire de La Ferté en octobre 1942.

En 1944 il participa sans combattre au Maquis de Sologne, période pendant laquelle il est affecté à la garde des prisonniers Allemands.

Il a écrit pour sa famille et ses proches un opuscule « Souvenirs du Café de la Montagne » qui relate ces années 1921-1944 et que l'ACSPF vous propose par ailleurs et qui rappellera bien des souvenirs...

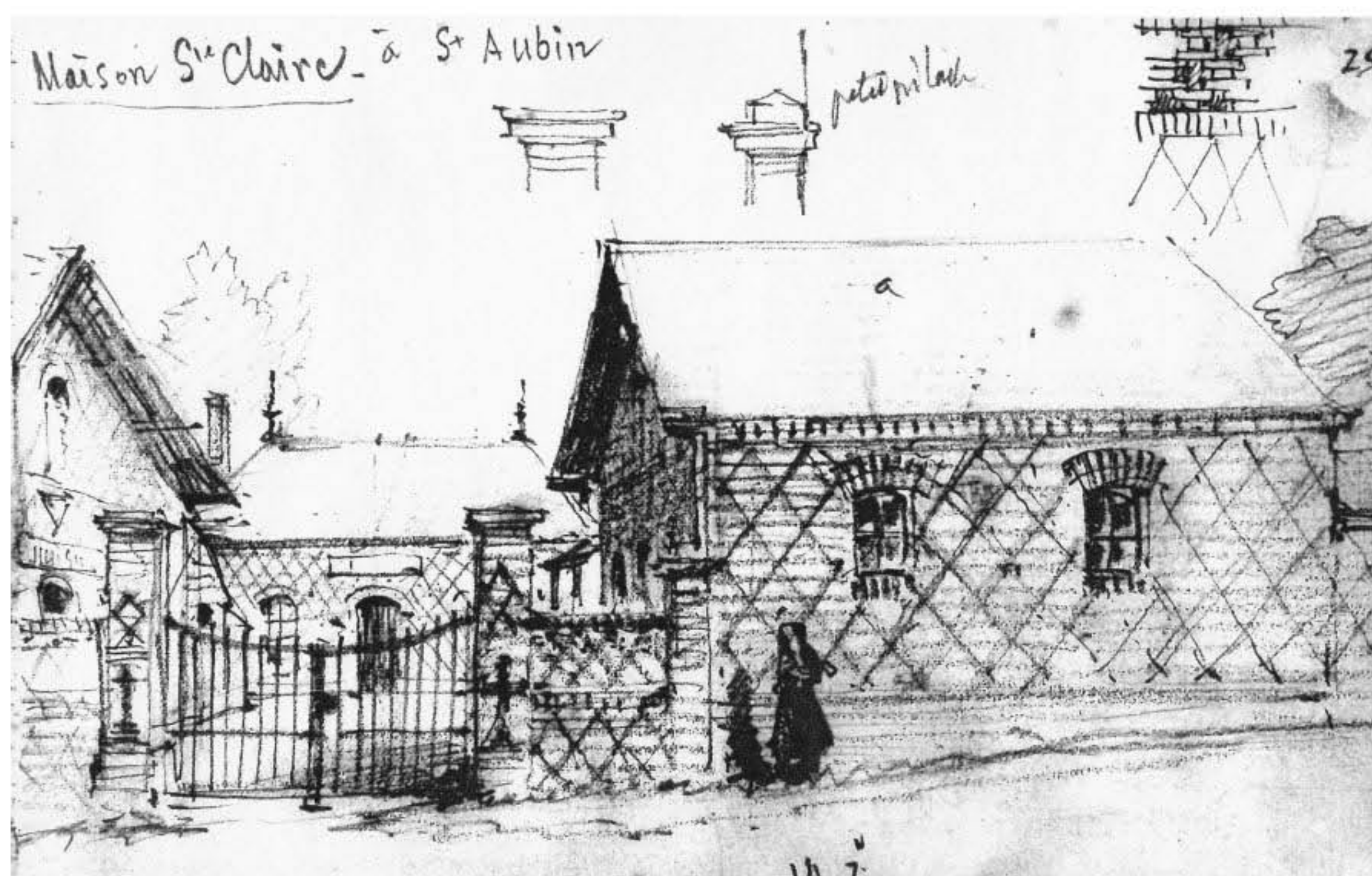


Jacques billiot et ses parents devant le Café de la Montagne

La grande école

Maintenant démolie, l'école de garçons était située dans la descente de la côte, après le mur du jardin du presbytère . A cette époque les deux versants de la côte étaient bordés de platanes qui constituaient, l'été, une voûte somptueuse (c'était vrai également pour le boulevard Foch, que l'on appelait encore boulevard de la gare).

Grande grille, petite grille piétonne et une cour qui me paraissait immense pour mes six ans. A droite le préau, les WC, un mur qui séparait la cour du jardin voisin celui de la « mère Clément » à gauche le logement des instituteurs, tout en longueur, au fond les deux classes...



Sur le mur entre les deux classes une plaque rappelait que l'école avait été offerte par monsieur PIERRE propriétaire du château des Aisses. Derrière, les classes étaient séparées du potager par une petite cour où se trouvait la pompe, le bûcher, le tas de charbon et le garage pour la petite Renault du directeur, monsieur PETITPAS.

De cette cour, par-dessus les jardins et les arbres du Champ Fleuri on apercevait la forêt solonote jusque vers Olivet et Ardon... **À suivre dans le prochain numéro**

En Bref.. En Bref.. En Bref.. En Bref..

Vos commandes de livrets en souscription seront distribués durant la 3^e semaine de décembre à la Bibliothèque municipale.

ACSPF - Rue Aristide Briand - 45240 - La Ferté Saint Aubin - www.acspf.fr